

**Conseil Municipal**  
**Compte-rendu de la réunion du 15 avril 2011**

**Direction de l'Administration Générale**  
***Pôle finances***

Le conseil municipal :

- Décide de fixer les taux de fiscalité directe pour l'année 2011 comme suit : Taxe d'habitation : 15,97% ; Taxe sur le foncier bâti : 32,71% ; Taxe sur le foncier non bâti : 82,45% et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- Décide de procéder à la modification d'affectation de crédits telle que proposée par Monsieur le Conseiller Général-Maire ;
- Décide le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Saint Jean Lutte ;
- Accorde sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés issus du regroupement des prêts référencé en annexe 1, contractés par la SA BATIR CENTRE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues ;
- Accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 256.000 € souscrit par la SA Bâtir-Centre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (ce prêt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de 16 logements situés rue du Clos neuf et rue des Champs Frais) ;
- Accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 493 067 €, représentant 50% d'un emprunt d'un montant de 986 134 € que le Nouveau Logis Centre-Limousin se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de la résidence Pincevent de 100 logements collectifs sociaux à Saint Jean de la Ruelle) ;
- Accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 822 591 € souscrit par l'OPH les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (ce prêt « prêt plus et plus foncier en RU » est destiné à financer les travaux de construction de 17 logements sis résidence Georges Guynemer) ;
- Approuve les termes de la convention de la collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles proposée par la Communauté d'Agglomération Val de Loire et autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

***Pôle affaires juridiques***

- Le conseil municipal approuve les termes de la convention fixant les modalités du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de services de téléphonie fixe et mobile à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Olivet, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc, Chécy et la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire ; décide par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la ville de Saint Jean de la Ruelle qui siégeront à la commission d'appel d'offres créée pour ce groupement de commandes ; désigne un représentant titulaire, M. Pivain, et un représentant suppléant, Mme Richard, pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et la présider et autorise Monsieur le Conseiller général-Maire à signer la dite convention ;

## **Direction de l'aménagement et du développement durable**

- Le conseil municipal décide d'acheter 400 actions SEMDO à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, pour un montant total de 6 097,96 € correspondant au prix d'acquisition par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret ; désigne M. Chaillou pour représenter en qualité de titulaire, la ville de Saint Jean de la Ruelle :
  - comme mandataire aux assemblées générales de la SEMDO et le dote de tous pouvoirs nécessaires à sa mission ;
  - pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la SEMDO composée des villes de Semoy, Saint Jean de Braye et Fleury-les-Aubrais, avec la faculté d'accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée dans ce cadre ;désigne M. Laval en qualité de suppléant pour assurer les mêmes missions que le représentant titulaire de la ville et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;

## **Direction des solidarités et de l'éducation**

### ***Pôle éducation et politique de la ville***

Le conseil municipal :

- Décide d'approuver la mise en œuvre de l'opération « Pôle de ressources jeunes et emploi », ses objectifs et son plan de financement ; s'engage à mobiliser et affecter ses agents à raison de l'équivalent de 2,6 équivalents temps pleins, et pour un montant de 79.639,46 euros ; s'engage à consacrer la somme de 58.300 euros au financement de l'opération « Pôle de ressources jeunes & emploi » ; décide de solliciter une subvention de 58.299,75 euros auprès du Fonds Social Européen au titre de cette opération sur l'exercice 2011 et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer le dossier de demande de subvention et les pièces afférentes à l'attribution de la subvention ;
- Approuve les termes de la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011-2014 et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer la dite convention ;

## **Direction de la Culture et des sports**

### ***Pôle sports***

Le conseil municipal :

- Décide de sortir de l'actif du budget principal le praticable de gymnastique d'une valeur à l'actif de 4 798,03 euros ;
- Autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à solliciter le financement du Conseil National pour le Développement du Sport (CNDS) pour l'acquisition de matériel de gymnastique à la salle de gymnastique et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

## **Direction des ressources humaines**

### ***Pôle administration du personnel***

- Le conseil municipal décide les modifications du tableau des emplois permanents de la collectivité territoriale ;

## **Cabinet du Maire**

- Le conseil municipal confirme son souhait de réouverture de la ligne SNCF Orléans-Chartres-tronçon Orléans-Voves et donne mandat à Monsieur le Conseiller général-Maire pour saisir les autorités compétentes et prendre toute initiative appropriée, notamment en organisant des actions concertées avec les maires des communes concernées.

Pour extrait en Mairie le 19 avril 2011

Christophe Chaillou

Conseiller Général du Loiret

Maire de Saint Jean de la Ruelle